

# SITUATION LINGUISTIQUE À LA RÉUNION<sup>1</sup>

JAROMÍR KADLEC<sup>2</sup>

**Abstract.** The article describes and analyses the linguistic situation and current status of Creole and of French in Réunion Island. The focus is placed not only on the demography and the history, but mainly on the linguistic politics of this territory and the position of Creole and French in Réunion. The Creole is an important part of the identity of the people of Réunion. The linguistic situation on the island is characterized by plurilingualism and code-switching. The results of sociolinguistic survey conducted at the University of Réunion show that Creole has an important position in Réunion. Young people use Creole very often in informal communication, including social networks.

**Keywords:** Sociolinguistics, Language politics, Réunion, Creole, French.

## 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

La Réunion est une île d'une superficie de 2 512 km<sup>2</sup>, située dans l'océan Indien, à environ 700 km à l'est de Madagascar et 200 km au sud-ouest de l'île Maurice. La diagonale nord-ouest/sud-est mesure 75 km, la diagonale nord-est/sud-ouest atteint 55 kilomètres. La Réunion fait partie des Mascareignes, un ensemble d'îles qui inclut également l'île Maurice et Rodrigues<sup>3</sup>. Toutes les îles de l'archipel des Mascareignes appartiennent à la République de Maurice, sauf l'île de La Réunion qui constitue un département et région d'outre-mer français (DROM). La surface de l'île de La Réunion est aux deux tiers montagneuse et 40 % de l'île se trouve à plus de 1000 mètres d'altitude. La Réunion, en tant que département et région d'outre-mer, fait partie de l'Union européenne et constitue une région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP)<sup>4</sup>.

Il est probable que les Arabes soient les premiers à avoir découvert La Réunion, bien qu'ils ne l'aient jamais exploitée ni peuplée. Il est presque certain que l'île de La Réunion a été abordée le 9 février, le jour de la Sainte-Apolline, et qu'elle a été baptisée Santa Apollonia, mais les historiens diffèrent sur l'année et l'auteur de cette découverte<sup>5</sup>. En 1613, un pirate

---

<sup>1</sup> Cette contribution a été rédigée grâce à un soutien financier du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque accordé à l'Université Palacký d'Olomouc (IGA\_FF\_2025\_011).

<sup>2</sup> Université Palacký d'Olomouc, jaromir.kadlec@upol.cz.

<sup>3</sup> L'archipel des Mascareignes porte le nom du navigateur portugais Pedro Mascarenhas qui l'a exploré.

<sup>4</sup> Avec la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte, Saint-Martin, les îles Canaries, les Açores et Madère.

<sup>5</sup> Selon les uns cela aurait été Tristan da Cunha, selon d'autres Diego Lopez de Sequeira, Pedro de Mascarenhas ou Diego Fernandez Pereira.

anglais, Blackwelle, s'y est arrêté et lui a donné le nom de England's Forest parce qu'il a trouvé l'île fort boisée. Mais cette dernière suscitait peu d'intérêt et les Portugais, les Hollandais et les Anglais y débarquaient sans en prendre possession car il était très difficile d'y accoster en raison du littoral accidenté.

En 1638, la première expédition française, dirigée par le commandant Salomon Goubert, parvient sur l'île. Les Français prennent possession de celle-ci et la baptisent du nom de Bourbon, en l'honneur de la dynastie régnante. Mais la colonisation réelle de l'île commence sous le ministre Colbert en 1664, quand Louis XIV crée la Compagnie des Indes orientales. Un an plus tard, l'île reçoit ses premiers colons. Comme elle avait besoin de main-d'œuvre pour la culture du café, des épices et, plus tard, de la canne à sucre, les Français ont commencé à y amener des esclaves<sup>6</sup>, issus principalement de Madagascar, et la population a augmenté rapidement<sup>7</sup>. En 1794, la Convention de Paris proclame l'interdiction de l'esclavage, mais l'Assemblée coloniale de l'île de La Réunion<sup>8</sup> se prononce contre ce décret et l'île de La Réunion continue de pratiquer l'esclavage, bien que ce dernier soit dès lors illégal, avant que Napoléon ne le rétablisse en 1802. De 1810 à 1815, l'île Bourbon est occupée par les Britanniques.

C'est après la fin de l'occupation britannique que se pose pour la première fois la question de l'éducation. Avant, l'instruction était réservée à une petite minorité issue de la population riche et blanche, qui pouvait envoyer ses enfants poursuivre des études en métropole (Simonin, Wolff 2002 : 112). Au début, la France n'a créé à La Réunion que des écoles élémentaires, réservées aux enfants des colons français. Les esclaves, et même les Blancs pauvres qui constituaient l'immense majorité de la population blanche, en étaient exclus. L'administration locale a imposé progressivement l'inclusion des Blancs pauvres dans le système scolaire primaire et l'ouverture de collèges. L'enseignement élémentaire a été confié aux Frères des Écoles chrétiennes pour les garçons et aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Ils ont ouvert leurs premières écoles en 1817. En 1819, on a ajouté un Collège royal, premier établissement secondaire. Au moment de l'abolition définitive de l'esclavage en 1848, la colonie comptait 14 écoles primaires<sup>9</sup> scolarisant 2 863 élèves et un Collège royal (Lucas 2011 : 50), transformé en 1848 en Lycée de l'île de La Réunion.

En 1848, l'île a repris le nom de La Réunion. Après la suppression de l'esclavage, elle est entrée dans l'étape de l'engagisme (terminé en 1880)<sup>10</sup> et les grands propriétaires terriens de La Réunion ont fait venir sur l'île plus de 100 000 travailleurs engagés indiens (nommés Zarabes pour les musulmans du Nord et Malbars pour les Tamouls du Sud de l'Inde), chinois, malgaches et africains (nommés Cafres). 60 000 esclaves sont devenus hommes libres et le nombre d'élèves et d'écoles a augmenté<sup>11</sup>. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la Religion a été obligée

---

<sup>6</sup> Les premiers esclaves ont débarqué en 1671.

<sup>7</sup> De 314, dont 212 hommes libres et 102 esclaves, en 1689 à 51 799, dont 9 211 hommes libres et 42 588 esclaves, en 1789 (Coevoet, Desport 2009 : 178).

<sup>8</sup> Comme celle de l'île de France (aujourd'hui île Maurice).

<sup>9</sup> 7 pour les Frères des Écoles chrétiennes et autant pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (Lucas 2002 : 129).

<sup>10</sup> L'engagisme consistait à proposer à des travailleurs étrangers un contrat de travail d'une durée de 5 ans renouvelable. L'engagé était alors au service d'un engagiste, en général, un colon possédant des terres.

<sup>11</sup> De 1850 à 1865, les Frères ont ouvert 13 écoles à La Réunion et entre 1852 et 1872, ce sont 12 écoles et un pensionnat qui sont ouverts par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (Lucas 2011 : 50).

de fermer la plupart de ses écoles et l'enseignement laïc a été intégré à La Réunion après l'introduction de la scolarité obligatoire en 1882. En 1874, la colonie, dont la population était de 182 876 habitants, comptait 37 écoles laïques accueillant 2 023 élèves. Sept ans plus tard, il y avait 75 écoles laïques avec 14 136 élèves. En 1914, les 127 écoles laïques de la colonie accueillait 11 321 enfants, soit plus de 3 000 de moins que la population scolarisée en 1881, et la moitié des enfants n'a reçu aucune instruction (Lucas 2011 : 52).

En 1946, l'Assemblée nationale française a transformé La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française en départements français et l'île de La Réunion est devenue un département français d'outre-mer (DOM). La départementalisation a modifié la situation linguistique réunionnaise car elle a été marquée par une volonté de francisation massive des Réunionnais sur le modèle du français standard (Souprayen-Cavery 2010 : 13). Face à la misère et à l'insalubrité touchant une grande partie de la population réunionnaise, l'État français a instauré une « politique de rattrapage », notamment après 1958 (Combeau 2002 : 97). L'école est devenue gratuite et obligatoire et le système scolaire et les institutions se sont rapidement développés. De plus, les conditions sanitaires et sociales se sont améliorées, notamment par la mise en place d'aides sociales. L'école est devenue un moyen de promotion sociale et de nombreux parents ont dû inciter leurs enfants à utiliser le français. À partir des années 1950, différents fonds et crédits ont été attribués pour permettre à l'Éducation de se développer. En 1948, 39 198 élèves fréquentaient les écoles élémentaires publiques. Ils étaient 56 084 en 1958. Pendant la même période, le nombre de classes élémentaires a oscillé entre 672 et 1 439 (Lucas 2011 : 56). La situation du secondaire était considérablement différente. En 1948, les deux lycées, Leconte de Lisle pour les garçons et Juliette Dodu pour les filles<sup>12</sup>, ont fusionné en un seul établissement mais en gardant les deux sites. En 1948, ces deux établissements ne scolarisaient que 857 élèves (Lucas 2011 : 56). En 1964, un nouveau lycée pour les élèves du sud de La Réunion s'est ouvert au Tampon et en 1969, La Réunion comptait 2 500 lycéens. La politique du développement scolaire a eu pour résultat une baisse notable du taux d'analphabètes : de 60 % en 1960 à 28 % vingt ans plus tard (Simonin, Wolff 2002 : 114).

Depuis 2003, La Réunion a le statut de département et région d'outre-mer (DROM)<sup>13</sup>. Elle continue à se développer grâce aux subventions de la métropole et de l'Union européenne et le niveau de vie et le pouvoir d'achat à La Réunion sont les plus élevés de la zone sud-ouest de l'océan Indien, mais l'île doit toujours faire face à des problèmes sociaux et économiques importants. Selon les données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le taux de chômage à La Réunion est de 18,7 % (7,1 % en France métropolitaine), 37 % de la population est en situation de pauvreté (15 % en métropole) et le produit intérieur brut par habitant n'atteint que 65 % du produit intérieur brut par habitant dans l'Hexagone.

## 2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

La situation démographique de La Réunion se distingue par une densité importante<sup>14</sup> et la croissance élevée de la population. Selon les données de l'INSEE, La Réunion compte 885 700 habitants, ce qui en fait le DROM le plus peuplé<sup>15</sup>, et on estime que la population

---

<sup>12</sup> Créés en 1942.

<sup>13</sup> Il s'agit donc d'une région monodépartementale.

<sup>14</sup> 352 habitants par kilomètre carré, ce qui est trois fois supérieur à la densité de la population de la France entière (122 habitants par kilomètre carré).

<sup>15</sup> La Réunion regroupe 1,3 % de la population française.

pourrait atteindre le million d'habitants dans les années 2030 (Sandron 2007 : 28)<sup>16</sup>. Selon le recensement de la population réalisé en 2021, 154 765 habitants vivent à Saint-Denis, le chef-lieu de La Réunion. La population augmente en continu malgré le solde migratoire négatif, à cause d'un fort taux de natalité<sup>17</sup> qui ne baisse pas (Sandron 2007 : 16). La population croît depuis la départementalisation, époque à laquelle La Réunion a connu un véritable choc économique, social, culturel et surtout sur le plan de la santé (Lopez 1989 : 152), et notamment depuis les années 1960. En 1848, au moment de l'abolition de l'esclavage, La Réunion comptait 105 667 habitants ; en 1946, elle en avait 241 708 ; en 1961, 349 282 ; et elle a dépassé les 800 000 habitants en 2008.

La population réunionnaise est particulièrement métissée et constitue une mosaïque fort complexe sur le plan ethnique. Pour cette raison, mais aussi parce que c'est interdit, il n'existe aucune donnée officielle relative à l'origine ethnique des habitants réunionnais. Selon Frank Paris (Paris 2011 : 17), les Cafres représentent 33 % de la population. Les descendants des colons européens, avec 25 % de la population, constituent le deuxième groupe en termes d'importance<sup>18</sup>, auquel il faut ajouter environ 5 % de métropolitains (appelés Zoreils) installés sur l'île. Les Malbars représentent un quart de la population de La Réunion, les descendants chinois (appelés Sinois) 5 %, tout comme les Zarabes. Le reste, environ 2 %, est constitué d'immigrants comoriens.

### 3. SITUATION LINGUISTIQUE

La créolistique moderne est née dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. À partir de ce moment, de nombreux travaux décrivant la situation sociolinguistique de La Réunion ont été publiés et plusieurs concepts ont été utilisés pour analyser cette situation : la diglossie, le continuum linguistique, le conflit linguistique, et enfin, l'interlecte. Dans la diglossie, portant sur la répartition fonctionnelle des langues, une langue « haute » (comme le français à La Réunion) est standardisée et prestigieuse et une langue « basse » (par exemple le créole réunionnais) n'est pas standardisée et prestigieuse et a un statut inférieur. Ce concept a été critiqué et certains linguistes (Carayol, Chaudenson 1978 : 178) indiquent que la répartition fonctionnelle des langues n'est pas toujours observée dans la communication privée, où le français et le créole alternent. Ils proposent le concept de continuum linguistique, où au niveau de chaque extrémité se placeraient la variété de créole la plus éloignée du français, le créole basilectal<sup>19</sup>, et le français standard. Entre ces extrêmes, se positionneraient la variété de créole la plus proche du français (le créole acrolectal<sup>20</sup>) et le français régional (Carayol, Chaudenson 1978 : 175). La faiblesse du modèle du continuum réside dans l'existence de la zone mésolectale et dans l'impossibilité de définir des frontières précises entre différentes variétés de créole et le français. De nombreux chercheurs ont remis en cause la coexistence harmonieuse et stable de deux langues dans une situation de contact de langues et ont élaboré

<sup>16</sup> Selon l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4482473#en-six-questions>) en 2044.

<sup>17</sup> Selon l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7712110>), le taux de fécondité était de 2,49 enfants par femme en 2022, tandis que la moyenne de la France entière était de 1,80 enfants par femme.

<sup>18</sup> Les habitants des Hauts à la peau blanche sont appelés Yabs ou Petits Blancs des Hauts.

<sup>19</sup> Créole des Cafres.

<sup>20</sup> Créole des Petits Blancs.

dans les années quatre-vingts la théorie du conflit linguistique. Finalement, Prudent (1981 : 26) montre qu'il existe une « zone interlectale » qui n'obéit ni au basilecte nucléaire, ni à la grammaire acrolectale. Il propose le concept d'interlecte et remet en cause l'étanchéité et la stabilité des rapports qu'entretiennent le créole et le français.

L'enquête *Famille* réalisée par l'INSEE et l'INED (Institut national d'études démographiques) en 1997 a permis d'obtenir de premières estimations sur l'usage du créole dans les départements d'outre-mer. Selon les résultats de cette enquête, le créole était la langue maternelle de deux tiers de la population réunionnaise et quatre mères réunionnaises créolophones sur cinq transmettaient le créole à leurs enfants (Chevalier, Lallement 2000 : 9).

En 2009, s'est tenue une enquête sur les pratiques et les représentations du créole ainsi que sur sa place à l'école sur l'île de La Réunion, réalisée par la société IPSOS<sup>21</sup>. Les résultats montrent que 69 % de la population déclare parler bien créole, 23 % moyennement et 8 % mal ou pas du tout. Parmi les parents interrogés, 40 % des parents parlaient principalement ou exclusivement en créole avec leurs enfants, 36 % autant en français qu'en créole et enfin 24 % principalement ou exclusivement en français (Beck 2017 : 246).

En 2009–2010, l'INSEE a réalisé dans tous les DROM l'enquête *Migration-Famille-Vieillesse*, orientée vers des sujets variés et notamment vers la thématique de la pratique des langues et plus particulièrement de leur transmission. Les résultats démontrent que les rapports entre le français et le créole ont considérablement évolué au cours des 60 dernières années. 15 770 personnes âgées de 18 à 79 ans, vivant en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion ont participé à l'enquête.

Dans tous les DROM à l'exception de la Guyane, où la situation linguistique est plus complexe<sup>22</sup>, une grande partie des personnes nées dans les départements d'outre-mer (90,6%) a reçu le créole pendant l'enfance d'un de ses parents, tandis que moins de la moitié (44,3 %) a reçu le français. Plus du tiers des enquêtés (35,0 %) ont eu des parents qui leur parlaient en français et en créole au cours de leur enfance. Les résultats de La Réunion se démarquent largement de ceux des Caraïbes et démontrent la position plus importante du créole à l'ancienne île Bourbon. Pratiquement toutes les personnes nées à La Réunion (97,8 %) ont reçu le créole pendant l'enfance d'un de leurs parents et seulement 19 % ont reçu le français. La proportion des habitants ayant des parents qui leur parlaient en français et en créole (17,6 %) était également inférieure à la moyenne. Des différences énormes surgissent quand on compare les trois DROM. À La Réunion, 79,0 % des personnes interrogées ont reçu uniquement le créole (contre 23,5 % en Martinique et 34,2 % en Guadeloupe), 1,2 % seulement le français (contre 18,3 % en Martinique et 14,6 % en Guadeloupe) et 17,6 % les deux langues (contre 18,3 % en Martinique et 14,6 % en Guadeloupe). En Martinique et en Guadeloupe, l'éducation en créole par les parents se faisait en parallèle du français, alors qu'à La Réunion, les éducations bilingues étaient moins fréquentes.

Les pratiques de transmission des langues aux enfants se démarquent de celles qu'ont connues les parents nés dans les départements d'outre-mer. Moins des trois quarts de la population de parents natifs choisissent de transmettre à leurs enfants le français (70,4%) et le créole (70,3%), donc ils transmettent moins le créole et plus le français à leurs enfants que la génération de leurs parents et grands-parents. C'est aussi l'éducation bilingue qui est plus

<sup>21</sup> IPSOS est une entreprise de sondages française créée en 1975 et implantée dans 90 pays.

<sup>22</sup> C'est-à-dire en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion car Mayotte n'avait pas encore à cette époque le statut de DROM.

répandue (40,8 %). Les différences entre les Caraïbes et La Réunion sont encore plus importantes. À La Réunion, 86 % des individus transmettent le créole (55,9 % en Guadeloupe et 52,9 % en Martinique) et 48,5 % le français (90,2 % en Guadeloupe et 94,8 % en Martinique). L'éducation bilingue est aussi moins fréquente à La Réunion (34,3 %) qu'en Guadeloupe (46,6 %) ou en Martinique (48,1 %). À La Réunion, 51,2 % des individus ne transmettent que le créole (contre 4,8 % en Martinique et 9,3 % en Guadeloupe), 14,0 % seulement le français (contre 46,4 % en Martinique et 43,3 % en Guadeloupe) et 34,3 % les deux langues (contre 48,1 % en Martinique et 46,6 % en Guadeloupe). On peut donc observer que le créole recule au profit du bilinguisme et, dans une moindre mesure, du français. La tendance est identique dans les trois départements et plus forte dans les Antilles, ce qui est aussi dû au fait que le nombre de locuteurs du créole à La Réunion était plus important que dans les Caraïbes.

La même enquête a été réalisée dans les années 2020–2021<sup>23</sup>. 2 919 questionnaires ont été collectés à La Réunion. Selon les résultats, le créole est la langue principale de 29 % des natifs de La Réunion (plus souvent des personnes âgées que des plus jeunes<sup>24</sup>), ce qui représente un taux largement supérieur à celui de la Guadeloupe (17 %) et de la Martinique (9 %), et 93 % des natifs<sup>25</sup> déclarent l'utiliser régulièrement dans leur vie. Même s'il est plus fréquent de parler créole dans la vie quotidienne à La Réunion que dans les autres DROM, sa pratique a nettement diminué en dix ans, notamment au travail<sup>26</sup>. La quasi-totalité des natifs de l'île indiquent comprendre le créole et le parler facilement, avec toutefois un léger recul chez les natifs de 18–24 ans. Parmi ces derniers, 90 % comprennent la langue créole et la parlent facilement, soit 7 % de moins que pour les natifs plus âgés. Le créole reste une langue plutôt orale, bien que la part de natifs aptes à le lire, en plus de l'écrire, ait sensiblement augmenté en dix ans,<sup>27</sup> notamment chez les plus jeunes. La comparaison des deux enquêtes montre un consensus grandissant sur l'importance du créole. En 2020, 90 % des natifs de La Réunion estiment que le créole est important pour l'identité du territoire, tandis qu'en 2010, ce n'était que 86 %. Presque la moitié des personnes participant à l'enquête (49 %) considèrent que le créole devrait être enseigné à l'école au même titre que d'autres langues. C'est 9 % de plus qu'en 2010, mais beaucoup moins que dans les Antilles où la grande majorité des natifs<sup>28</sup> est pour l'intégration du créole dans les écoles. Selon nous, cela est dû au fait que les Guadeloupéens et les Martiniquais sentent que l'avenir du créole dans les Caraïbes est plus menacé qu'à La Réunion. Pour la même raison, le taux de ceux qui pensent que l'usage du créole devrait se limiter à des conversations en famille ou entre amis est plus élevé à La Réunion (35 %)<sup>29</sup> que dans les Antilles (20 %). Globalement, ce sont les plus jeunes qui sont les plus grands partisans de la langue créole et qui affichent les avis les plus favorables quant à la préservation et la promotion du créole.

---

<sup>23</sup> Les résultats des deux enquêtes sont disponibles sur le site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6676745>.

<sup>24</sup> Plus de 50 % parmi les plus de 64 ans et 20 % chez les 18–24 ans.

<sup>25</sup> Dont 86 % des 18–24 ans.

<sup>26</sup> La part des natifs réunionnais parlant créole à leur conjoint actuel a baissé de 92 % en 2010 à 86 % en 2020, à leurs enfants de 85 % à 75 %, à leurs voisins de 90 % à 83 % et à leurs collègues de 69 % à 55 %.

<sup>27</sup> + 11 points en dix ans.

<sup>28</sup> 89 % en Guadeloupe et 84 % en Martinique.

<sup>29</sup> En 2010, c'était 47 %.

Entre février 2019 et février 2020<sup>30</sup>, le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du Ministère de la Culture de la République française a réalisé à La Réunion une enquête auprès d'un échantillon de plus de 1 500 personnes âgées de 15 ans et plus. Les résultats de cette enquête ont été présentés en 2023 dans un livre intitulé *Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France*, ainsi que dans l'ouvrage *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l'île*, publié en 2022. Selon cette enquête, 81 % des Réunionnais âgés de 15 ans et plus déclarent maîtriser le créole<sup>31</sup> et 11 % de la population de La Réunion maîtrise uniquement le français,<sup>32</sup> tandis qu'en France métropolitaine le monolinguisme en langue française concerne 54 % de la population (Dehon, Louguet 2022 : 2). La majorité de la population, quelle que soit la tranche d'âge concernée, parle la langue créole, bien que le nombre de locuteurs soit un peu moins élevé chez les plus jeunes (73 % des 15–24 ans, 82 % des 25–39 ans, 84 % des 40–59 ans, 83 % des 60 ans et plus). Le rôle des transmissions familiales est indéniable. 94 % des Réunionnais dont les parents parlaient créole pendant leur enfance le parlent également. La maîtrise du créole réunionnais est très répandue dans l'ensemble de la population, mais elle l'est visiblement moins parmi les plus diplômés : 75 % des natifs de l'île diplômés du supérieur déclarent maîtriser la langue créole, contre plus de 90 % de ceux ayant le baccalauréat ou n'ayant pas de diplôme (Dehon, Louguet 2022 : 3–4). Ce qui est typique pour La Réunion, c'est le milieu linguistique familial bilingue. En France métropolitaine, 79 % des personnes de 15 ans et plus déclarent avoir grandi dans un bain linguistique familial uniquement francophone, à La Réunion, ce n'est que 19 %<sup>33</sup> et dans le cas de 72 % des Réunionnais, au moins un des deux parents parlait une ou plusieurs langue(s) régionale(s) de France ou une langue des outre-mer, notamment le créole (Berthomier, Louguet, M'Barki, Octobre 2023 : 17). Le fort degré de maîtrise de la langue créole ne se reflète pas dans son usage dans la vie sociale. Moins de la moitié des Réunionnais regardent la télévision en créole réunionnais (37 % pour les 15–24 ans contre 44 % pour les 25–39 ans, 52 % pour les 40–59 ans et 47 % pour les 60 ans et plus). Ces résultats peuvent en partie s'expliquer par l'offre de chaînes et de programmes diffusés en langue créole et par le fait que les jeunes regardent très peu la télévision en général. Par ailleurs, moins de 1 % des Réunionnais lisent des livres écrits en langue créole. Cela s'explique notamment par l'offre limitée d'ouvrages disponibles dans cette langue. Le créole est par contre très répandu en ce qui concerne la musique. 82 % des Réunionnais déclarent écouter la musique de La Réunion (séga, maloya), tandis que seulement 71 % de la population écoute les chansons ou les variétés françaises (Dehon, Louguet 2022 : 5).

Mylène Lebon-Eyquem, directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines de l'Université de La Réunion, Philippe Blanchet, professeur de sociolinguistique à l'Université Rennes 2, et Christian Bergeron, professeur à la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, développent les idées de Lambert-Félix Prudent et démontrent la difficulté de rechercher des critères de distinction linguistique et l'impossibilité d'appliquer le terme de diglossie à la réalité discursive réunionnaise. Dans ce contexte, ils ont réalisé au cours des années 2019–2020 une enquête sociolinguistique sous forme de questionnaire en ligne,

<sup>30</sup> Donc, avant la pandémie de Covid-19.

<sup>31</sup> En Martinique, c'est 90 %, en Guadeloupe 80 %.

<sup>32</sup> En Guadeloupe 5 %, en Martinique 4 %.

<sup>33</sup> En Martinique, 26 % des personnes et en Guadeloupe 22 % des personnes ont déclaré avoir grandi dans un bain linguistique familial uniquement francophone.

rempli par 214 étudiants de l'UFR Lettres et Sciences humaines de l'Université de La Réunion (Lebon-Eyquem, Blanchet, Bergeron 2023). Environ 72 % des enquêtés sont nés à La Réunion, 10,7 % en France métropolitaine, 7,9 % à Mayotte,<sup>34</sup> 4,2 % à Madagascar, 0,9 % à l'île Maurice et le reste (4,3 %) ailleurs. Presque 71 % des répondants déclarent habiter depuis toujours à La Réunion et 11,7 % depuis 10 ans et plus. Si l'on analyse les résultats relatifs aux pratiques langagières des parents des répondants, il en résulte que c'est le créole mélangé au français qui domine (62,4 %), suivi du créole (59,1 %). Le français standard a été déclaré comme employé par 49,3 % des parents des personnes interrogées, alors que la variété régionale du français n'est mentionnée que par 9,9 %. Les autres langues de l'océan Indien (malgache, comorien, mahorais) ont été citées par 10 % des enquêtés<sup>35</sup> et l'anglais a été indiqué par 11 personnes. Concernant la/les langues la/les plus apprises et toujours la/les plus comprises à la maison, c'est le français qui est le plus répandu avec 69 % (60 % concernant le français normatif et 9 % concernant le français régional). Le créole est aussi mentionné par la plupart des personnes (54,7 %), suivi du mélange créole/français (49 %). Néanmoins, cette réponse est considérablement moins indiquée que dans les pratiques langagières déclarées des parents (-13,4 %), probablement parce qu'il est difficile d'apprendre des mélanges dans la mesure où on apprend d'abord des langues et où ce n'est qu'après, une fois qu'on les maîtrise, qu'on réalise des mélanges. Les réponses à cette question illustrent bien l'hétérogénéité linguistique réunionnaise car rares sont les personnes déclarant n'avoir acquis ou ne comprendre qu'une seule langue : le créole est indiqué par 6,6 % (14 personnes), le français standard par 7,6 % (16 enquêtés) et le français régional par une seule personne (0,5 %). La majorité des répondants (54 %) déclarent comprendre trois langues, 23 % deux langues, 21,1 % quatre langues et seulement 1,9 % une seule langue. Concernant les langues parlées le plus souvent, c'est aussi le français standard qui domine avec 57,5 %, suivi du mélange créole/français (54,7 %) et du créole (38,2 %). Le créole reste donc toujours bien présent dans les pratiques langagières des Réunionnais, mais davantage à travers le mélange créole/français. Le plurilinguisme réunionnais est illustré par le fait que 19,2 % des répondants déclarent parler quatre langues, 28,6 % trois langues, 38,0 % deux langues et seulement 14 % des étudiants se déclarent monolingues. Enfin, 64,8 % estiment appartenir à la communauté du groupe créolophone et francophone (contre 16 % du groupe francophone et 6 % du groupe créolophone). Le créole est aussi la langue à laquelle les répondants sont les plus attachés (46,5 %). Ici, il y a un grand écart entre le créole, d'une part, et le mélange créole/français (19,7 %), le français standard (16,9 %) et le français régional (3,8 %), d'autre part, ce qui ne correspond pas au niveau de connaissances car 47,4 % des questionnés sont le plus à l'aise en français, 19,9 % en mélange créole/français, 16,1 % en créole et 11,4 % en français régional.

Le créole est parlé par tous les Noirs, les Métis, les Indiens, les Blancs descendants des colons français et les Métropolitains installés sur l'île depuis deux ou trois générations. Seuls les Blancs métropolitains ne parlent pas du tout le créole réunionnais. Pratiquement tous les créolophones sont bilingues : ils parlent le créole et le français. À La Réunion, il existe au moins trois types de créole : le créole des Bas avec un lexique légèrement influencé par le tamoul, le créole des Hauts parlé par les « petits Blancs » et le créole urbain davantage influencé par le français. Certains linguistes distinguent quelques autres créoles, comme le

<sup>34</sup> Donc, presque 91 % des répondants sont nés en France.

<sup>35</sup> 38 personnes, au total.

créole de Saint-Denis, ressemblant au créole urbain, le créole des Cirques, le créole des petits Blancs, le créole des Cafres, le créole des Malbars, le créole francisé. Il existe deux types d'écriture du créole réunionnais : l'un est inspiré de l'écriture du français et repose sur l'écriture étymologique, l'autre est basé sur une écriture phonétique du créole. Trois variantes d'une écriture phonologique du créole réunionnais sont utilisées et autorisées, celle de 1977 (lékritir 77), de 1983 (lékritir 83) et de 2001 (lékritir 2001). Chacune de ces dates renvoie à la parution d'une charte d'écriture. Pour l'instant, différentes graphies coexistent, car la graphie officielle n'est pas encore fixée.

Le français parlé par les Réunionnais est un français régional, appelé français réunionnais, avec des archaïsmes (lexicaux et phonétiques), des néologismes particuliers et des emprunts au créole, au malgache, à l'indo-portugais et au tamoul. Il faut mentionner aussi la présence d'un français créolisé, formé de deux variantes du créole (créole des Bas et créole des Hauts), parlé encore par les descendants des colons français.

Le tamoul aurait pu être la seconde langue la plus utilisée à La Réunion, puisque la communauté indienne représente un quart de la population de l'île. Cependant, les jeunes générations de Réunionnais d'origine tamoule tendent à s'assimiler beaucoup plus rapidement que leurs parents et le mot tamoul réfère généralement dans l'île à des pratiques religieuses et non à des pratiques langagières. La plupart des membres de la communauté indienne tamoule sont devenus des unilingues créolophones et le tamoul est devenu une langue seconde extrêmement minoritaire.

Concernant les Chinois, la langue ancestrale est encore moins répandue que chez les Tamouls. La plupart des Chinois ne parlent plus les langues chinoises et ils les apprennent au mieux comme langue seconde<sup>36</sup>.

#### 4. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Comme La Réunion fait partie de la France, le français est, en vertu de l'article 2 de la Constitution de la République française qui stipule que la langue de la République est le français, la seule langue officielle de ce territoire, mais depuis la révision constitutionnelle de 2008, la Constitution affirme dans son article 75-1 que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Dans l'Administration locale, seul le français est reconnu et utilisé. Dans les communications orales à caractère administratif, les citoyens emploient aussi le créole réunionnais. En matière de justice, la seule langue utilisée est le français, bien que le créole puisse être utilisé dans les communications orales informelles.

La France est répartie en 25 académies métropolitaines et cinq académies d'outre-mer. L'Académie de La Réunion a été créée en 1984. Depuis 2016, chaque académie fait partie d'une région académique dont les limites correspondent à celles des régions administratives<sup>37</sup>. La Région académique La Réunion correspond à l'Académie de La Réunion. Selon les informations publiées par la Région académique La Réunion<sup>38</sup>, il y a 519 écoles élémentaires, 87 collèges et 49 lycées, fréquentés par 113 580 écoliers et 101 530 collégiens et lycéens.

<sup>36</sup> En 2010, la Chine a ouvert à Saint-Denis l'Institut Confucius et le Consulat général, le seul installé dans un département d'outre-mer.

<sup>37</sup> En France, il y a donc 18 régions académiques et 30 académies.

<sup>38</sup> <https://www.ac-reunion.fr>

L'enseignement est le même qu'en France, sauf pour le calendrier scolaire qui diffère. Les élèves et les étudiants rentrent à l'école plus tôt qu'en France métropolitaine (le 19 août), par contre les vacances de Noël, appelées à La Réunion vacances été austral, sont plus longues (plus d'un mois) et se terminent le 21 janvier. La Loi du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, dite « loi Deixonne », ouvre la possibilité pour le système éducatif français de développer un enseignement des langues régionales, d'abord limité au basque, au breton, à l'occitan et au catalan. Ces dispositions ont été progressivement étendues au corse (1974), au tahitien (1981), à quatre langues mélanésiennes (1992), aux langues créoles (2000) et mahoraises (2021). De plus, l'article 21 de la Loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion reconnaît les langues créoles comme langues régionales et permet donc implicitement un enseignement en langue régionale. Mais la demande de la part des élèves et des étudiants réunionnais n'est pas élevée, malgré le fait que le créole réunionnais est la seule langue première de 30 % des enfants à La Réunion, selon le Rapport d'information déposé le mardi 1er juin 2021 par la délégation aux outre-mer sur l'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique, n° 4204<sup>39</sup>. Dans tous les DROM français, seuls 5 230 élèves, 5 530 collégiens et 2 407 lycéens ont étudié durant l'année scolaire 2022/2023 le créole comme langue régionale.<sup>40</sup> Il est également possible de choisir le créole comme une langue vivante régionale pour le baccalauréat général et à l'Université de La Réunion, créée en 1982, il existe depuis 2002 une licence en langues, littératures et civilisations régionales, parcours créole. Les étudiants peuvent ensuite se diriger vers un Master en langue et culture créoles.

Dans les médias, le français domine, mais le bilinguisme est présent à la télévision (Antenne Réunion, Réunion La Première et notamment Télé Kréol) comme à la radio (FREE DOM, EXO FM Réunion). La plupart des journalistes et des animateurs maîtrisent la langue créole et n'hésitent pas à alterner les langues selon la situation. Par contre, dans la presse écrite (Le Quotidien de La Réunion, Témoignages), c'est le français qui domine largement.

## 5. ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE ET SES RÉSULTATS

Une enquête sociolinguistique ayant pour objet la position et l'usage du créole et du français sur l'île de La Réunion a été réalisée au mois d'octobre 2024 à l'Université de La Réunion par l'auteur de cet article, après trois conférences données dans le cadre du programme Erasmus. Les étudiants avaient 20 minutes pour remplir un questionnaire anonyme composé de 15 questions. Au total, 54 étudiants en Master de Sciences du langage et en Master Monde hispanique, âgés de 21 à 25 ans, ont participé à l'enquête. Parmi les

---

<sup>39</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/om/115b4204\\_rapport-information#\\_Toc256000040](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/om/115b4204_rapport-information#_Toc256000040)

<sup>40</sup> Selon le Rapport sur la proposition de loi de M. Frédéric Maillot et plusieurs de ses collègues pour une meilleure réussite scolaire des jeunes ultramarins grâce à l'apprentissage des langues régionales (2517), n° 2642, déposé le mercredi 22 mai 2024 ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/116b2642\\_rapport-fond](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/116b2642_rapport-fond)), 13 167 personnes au total, dont 3 414 dans les classes bilingues, ont étudié le créole, ce qui était moins que l'occitan (29 937 personnes), le corse (21 977), le breton (19 061), le catalan (14 524) et le basque (13 470). Au total, 255 172 élèves, collégiens et lycéens, dont 89 583 dans les classes bilingues, ont étudié une langue régionale en France.

interviewés, huit étaient d'origine comorienne<sup>41</sup>, une étudiante était d'origine malgache et trois enquêtés ont déclaré être d'origine comorienne, mais vivant à La Réunion. La première question concernait la connaissance du créole par les parents des interrogés. Aucun parent des huit étudiants d'origine comorienne ni de l'interviewée d'origine malgache ne maîtrise logiquement le créole, tandis qu'un parent (chez deux enquêtés, c'était la mère et chez un interviewé, c'était le père) des répondants d'origine comorienne, mais vivant à La Réunion, parle le créole. Quant aux enquêtés d'origine réunionnaise, 36 déclarent que leurs deux parents maîtrisent le créole tandis que six indiquent que ce n'est que leur mère qui parle le créole. La deuxième question avait pour objectif d'identifier la langue maternelle (première) des répondants. Trois répondants d'origine comorienne ont répondu que le mahorais<sup>42</sup> était leur seule langue maternelle, quatre avaient deux langues maternelles (mahorais et français) et un enquêté a indiqué trois langues maternelles (mahorais, anjouanais<sup>43</sup> et français). Le malgache était la seule langue maternelle de l'interviewée d'origine malgache. Concernant les trois enquêtés d'origine comorienne dont les parents maîtrisent le créole, deux avaient une seule langue maternelle (mahorais) et un interviewé a déclaré deux langues maternelles (mahorais et français). On peut donc supposer que les parents de ces répondants ont appris le créole pendant leur séjour à La Réunion. Quant aux répondants d'origine réunionnaise qui ont déclaré que leurs deux parents maîtrisent le créole, 21 avaient pour langue maternelle le créole et le français, 14 exclusivement le créole, et un enquêté a déclaré avoir pour langue maternelle le créole et le gujarati, une langue indienne. Concernant les six répondants qui ont indiqué que leur mère maîtrisait le créole tandis que leur père n'est pas créolophone, trois avaient deux langues maternelles (créole et français) et trois n'avaient pour langue maternelle que le français. À la question visant à savoir quelle est la langue que les enquêtés parlent le plus souvent, six répondants d'origine comorienne ainsi que l'interviewée d'origine malgache ont répondu le français, ce qui est logique car ils font leurs études à La Réunion où les langues comoriennes et le malgache ne sont pas utilisés par la population locale, de sorte que leur langue de communication avec la population réunionnaise est le français. Un répondant d'origine comorienne a indiqué deux langues (français et mahorais) et un interviewé a mentionné trois langues (français, mahorais et anjouanais). Deux personnes d'origine comorienne vivant à La Réunion ont déclaré utiliser le plus souvent le français et le créole, une personne seulement le français. Concernant les répondants d'origine réunionnaise dont les deux parents maîtrisent le créole, 24 utilisent le plus souvent le créole et le français, trois le créole et neuf le français. Parmi les 12 interviewés qui ne sont pas d'origine réunionnaise, 11 ont répondu que c'est le français qu'ils parlent le mieux, et seulement un enquêté d'origine comorienne mais vivant à La Réunion a indiqué, outre le français, le créole. Concernant les répondants d'origine réunionnaise dont les deux parents maîtrisent le créole, 15 sont plus forts en créole, 12 en français et neuf dans les deux langues.

---

<sup>41</sup> Nombreux sont les étudiants de Mayotte qui font leurs études à La Réunion car l'Université de Mayotte a été créée en 2024. Auparavant, il n'y avait que le Centre universitaire de Mayotte, fondé en 2011.

<sup>42</sup> Le mahorais, aussi appelé shimaorais ou shimaoré, est une variété du comorien, parlée par la population de Mayotte. Le comorien est une langue bantoue, apparentée au swahili.

<sup>43</sup> L'anjouanais ou shindzuani est une variété du comorien, parlée par la population de l'île d'Anjouan qui ne fait pas partie, à la différence de Mayotte, de la France mais de l'Union des Comores (avec Grande-Comore et Mohéli). Anjouan est l'île comorienne la plus proche de Mayotte (elle se situe à moins de 70 km de Mayotte).

Quant aux enquêtés où seule la mère parle le créole, trois ont indiqué le français et trois le français et le créole. Seulement la moitié (quatre sur huit) des répondants d'origine comorienne emploient dans la communication familiale exclusivement le mahorais, deux parlent en famille mahorais et français, un mahorais, anjouanais et français et dans la famille d'un enquêté seul le français est employé. Dans la famille de l'étudiante de Madagascar, on ne parle que malgache, dans la famille des trois répondants d'origine comorienne vivant à La Réunion on ne parle que mahorais. Dans la majorité des familles où les deux parents maîtrisent le créole, le créole et le français sont parlés en famille (27 répondants sur 36)<sup>44</sup>, dans neuf familles on ne parle que créole. Dans une moitié des familles où ce n'est que la mère qui parle le créole, le français et le créole sont employés et dans l'autre moitié, on ne communique qu'en français. La moitié des étudiants d'origine comorienne (quatre sur huit) parlent avec leurs amis mahorais et français car ils ont des amis comoriens et français, trois communiquent exclusivement en français et un répondant emploie dans la communication avec ses amis, en plus du français, trois variétés de la langue comorienne (mahorais, anjouanais et grand-comorien). L'étudiante malgache parle avec ses amis français et malgache, deux enquêtés d'origine comorienne dont un parent maîtrise le créole communiquent avec leurs amis en français et mahorais et un en français et en créole. Une grande partie des répondants d'origine réunionnaise (30 sur 42) parlent avec leurs amis le créole et le français, six ne communiquent qu'en créole et six emploient dans la communication avec leurs amis exclusivement le français. Tous les étudiants d'origine non-réunionnaise ont déclaré parler en ville (magasins, marchés, etc.) français et deux d'entre eux emploient dans ces situations de communication, outre le français, également le mahorais. Quant aux enquêtés d'origine réunionnaise, 18 communiquent en ville en français et en créole, 18 exclusivement en français et six seulement en créole. Une grande majorité des enquêtés (46 sur 54) ont indiqué que les professeurs n'employaient dans les cours que le français et seulement huit répondants ont signalé la communication en français et en créole. Par contre, tous les étudiants ne communiquent qu'en français avec leurs professeurs dans le cadre des cours. L'emploi du français et du créole par les professeurs est plus répandu en dehors des cours, où les deux langues sont utilisées par les enseignants selon 18 enquêtés. Ce sont aussi certains étudiants (neuf au total) qui parlent avec leurs professeurs en dehors des cours français et créole. Trois questions avaient pour objectif d'identifier les compétences des enquêtés en créole. L'étudiante d'origine malgache ne parle pas créole et n'est pas capable de lire et d'écrire en créole. La situation est différente chez les huit répondants d'origine comorienne. Seuls deux d'entre eux ne déclarent aucune compétence linguistique en créole. Deux enquêtés parlent le créole,<sup>45</sup> six sont capables de lire en créole et quatre sont capables d'écrire en créole. Quant aux trois répondants d'origine comorienne dont un parent maîtrise le créole, les deux dont la mère parle créole sont capables de parler, de lire et d'écrire en créole, tandis que l'interviewé dont le père maîtrise le créole n'a aucune connaissance du créole. Concernant les répondants d'origine réunionnaise dont les deux parents maîtrisent le créole, tous parlent et sont capables de lire et d'écrire en créole. Quant aux étudiants dont la mère est créolophone et dont le père ne maîtrise pas le créole, quatre sont capables de lire et d'écrire en créole, un est capable d'écrire en créole et un n'est capable que de lire en créole. La dernière question portait sur l'emploi des langues et les réseaux sociaux. L'étudiante

<sup>44</sup> Dans une famille, on emploie outre le créole et le français également le gujarati.

<sup>45</sup> Les répondants qui parlent créole sont également capables de lire et d'écrire en créole.

malgache emploie sur les réseaux sociaux le français et le malgache. Quatre étudiants d'origine comorienne utilisent le français et le comorien, trois exclusivement le français et un répondant emploie, outre le français et le mahorais, aussi le créole. Concernant les trois répondants comoriens dont les familles sont partiellement créolophones, deux n'utilisent que le français et un le français et le créole. Au total, 33 enquêtés sur 36 issus des familles où les deux parents maîtrisent le créole emploient sur les réseaux sociaux les deux langues et seulement trois que le français. Concernant les répondants issus des familles où ce n'est que la mère qui maîtrise le créole, quatre emploient les deux langues et deux exclusivement le français.

## 6. CONCLUSION

La Réunion est liée à la France et les langues française et créole y coexistent depuis plusieurs siècles. La langue créole est aujourd'hui parlée par toutes les composantes ethniques, sauf par la composante « métropolitaine »<sup>46</sup>. Elle constitue une partie importante de l'identité réunionnaise, à laquelle les Réunionnais sont très attachés, et fonctionne comme « ciment » de la communauté globale (Lebon 2023 : 6). Le créole est plus répandu à La Réunion qu'en Martinique et en Guadeloupe et la transmission familiale du créole y est encore importante. Par contre, la connaissance de la langue créole ne se reflète pas dans son usage dans la vie sociale, notamment dans la communication formelle (école, médias). Le créole n'est plus vu aussi négativement, y compris au sein des étudiants, et les parents n'interdisent plus l'usage du créole à la maison car ils ne sont plus persuadés de l'influence négative de la pratique du créole sur la scolarité de leurs enfants. Le créole recule au profit du bilinguisme. La tendance est identique en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, mais beaucoup plus forte dans les Antilles, ce qui est dû aussi au fait que le nombre de locuteurs du créole à La Réunion était plus important que dans les Caraïbes. La situation linguistique à La Réunion se distingue par le plurilinguisme dû au milieu linguistique familial bilingue et par l'alternance du créole et du français dans la communication. Les résultats de notre enquête sociolinguistique ont confirmé que les jeunes Réunionnais utilisent souvent le créole dans la communication informelle (magasins, marchés, communication informelle avec les enseignants en dehors des cours), y compris la communication informelle écrite (réseaux sociaux). La pratique du créole à La Réunion diminue, mais beaucoup moins que dans les Caraïbes.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beck, B. 2017, « La transmission des langues en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion », *Cahiers québécois de démographie*, 46, 2, 241–262.
- Berthomier, N., Lounguet, A., M'Barki, J., Octobre., S., 2023, *Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture.
- Carayol, M., R. Chaudenson, 1978, « Diglossie et continuum linguistique à La Réunion », dans : Gueunier, N., É. Genouvrier, A. Khomsî (éds.), *Les français devant la norme*, Paris, Champion, 175–190.

---

<sup>46</sup> Et par les autres personnes séjournant temporairement à La Réunion, comme les étudiants d'origine comorienne, mais dont certains apprennent progressivement le créole.

- Chevalier, F., Lallement A., 2000, « Culture : le créole en régression comme langue maternelle », *Économie de La Réunion*, 104, 8–10.
- Coevoet, J.-P., Desport, J.-M., 2009, « Le temps des pionniers : 1663–1715. La première vague d’immigration à l’île Bourbon : une histoire souvent mythifiée, parfois mystifiée », *Expressions*, 33, 157–210.
- Combeau, Y., 2002, « De Bourbon à La Réunion, l’histoire d’une île (du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) », *Hermès*, 32–33, 91–99.
- Dehon, M., Louguet, A., 2022, *Une large diffusion de la langue créole et des musiques réunionnaises sur l’île*, Paris, Ministère de la Culture.
- Lebon-Eyquem, M., Blanchet, P., Bergeron, Ch., 2023, « Étude exploratoire d’expériences de glottophobie à l’île de La Réunion réalisée auprès d’étudiantes et d’étudiants de l’université », *Carnets de recherches de l’océan Indien*, 9, 1–25.
- Lopez, A., 1989, « La santé en transition à La Réunion de 1946 à 1986 : bouleversements et limites des conquêtes de la santé dans un département d’Outre-Mer », *Annales de Géographie*, 98, 546, 152–178.
- Lucas, R. 2002, « L’œuvre scolaire des Frères des Écoles Chrétiennes à La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle », *Travaux & documents : Les recherches en éducation et formation à l’Université de La Réunion*, 18, 123–140.
- Lucas, R. 2011, « École, société et politique à l’île de La Réunion, d’une colonie française de peuplement à une région européenne ultrapériphérique », *Historia de la educación : Revista interuniversitaria*, 30, 45–62.
- Paris, F., 2011, « La Réunion et l’île Maurice : Jumelles, sœurs ou cousines de l’océan Indien ? », *Population & Avenir*, 704, 16–19.
- Prudent, L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », *Langages*, 61, 13–38.
- Sandron, F., 2007, *La population réunionnaise : Analyse démographique*, Paris, Institut de recherche pour le développement.
- Simonin, J., Wolff, É., 2002, « L’école à La Réunion », *Hermès*, 32–33, 111–121.
- Souprayen-Cavery, L., 2010, *L’interlecte réunionnais*, Paris, L’Harmattan.

#### SITES INTERNET

- Assemblée Nationale [www document, le 15/12/2024], <https://www.assemblee-nationale.fr>
- Institut national de la statistique et des études économiques [www document, le 15/12/2024], <https://www.insee.fr>
- Région académique La Réunion [www document, le 15/12/2024], <https://www.ac-reunion.fr>